



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Remunerations

Question écrite n° 8086

#### Texte de la question

M Andre Duromea demande a M le secretaire d'Etat aupres du ministre de l'interieur, charge des collectivites territoriales, ce qu'il compte faire pour accorder aux infirmieres et techniciens paramedicaux des collectivites territoriales l'indemnite speciale de sujtion dont beneficent actuellement les infirmieres hospitalieres.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Des etudes relatives aux futurs statuts particuliers de la filiere sanitaire et sociale de la fonction publique territoriale, menees avec le ministere de la solidarite, de la sante et de la protection sociale sont en voie d'achevement et devraient faire l'objet dans les mois qui viennent, de discussions sur la base de projets precis. Ces statuts, concerneront notamment les infirmieres territoriales et les techniciens paramedicaux dont les responsabilites et les sujtions seront examinees a cette occasion, et le regime indemnitaire redefini.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Duromea Andr•](#)

**Circonscription :** - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8086

**Rubrique :** Fonction publique territoriale

**Ministère interrogé :** collectivités territoriales

**Ministère attributaire :** collectivités territoriales

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 janvier 1989, page 200